**N° 5862**

**Projet de loi portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Région administrative spéciale de Hong Kong de la République Populaire de Chine tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, signée à Hong Kong, le 2 novembre 2007**

Le projet de loi sous rubrique a pour objet l’approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Région administrative spéciale (« RAS ») de Hong Kong de la République Populaire de Chine tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d’impôts sur le revenu et sur la fortune.

Cette convention, signée à Hong Kong le 2 novembre 2007, s’inscrit dans la liste des nombreuses conventions fiscales conclues au cours des dernières décennies par le Gouvernement luxembourgeois afin de créer un cadre fiscal compétitif dans l’intérêt de l’intensification des relations économiques du pays et de la place financière en particulier.

La convention sous rubrique offrira des opportunités d’investissements aux entreprises désirant s’implanter à Hong Kong, ainsi qu’aux entreprises originaires de la RAS de Hong Kong et de Chine désirant investir au Luxembourg.